

Concerne : Préavis du Comité de Direction n° 09-2024 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 700'000.-TTC pour le remplacement de la conduite Echallens - Goumoens-la-Ville sur 500 mètres

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc composée initialement de Monique Morrison d'Echallens, Jean-Paul Dupuis de Villars-le-Terroir et Jean-François Métraux de Bottens a dû fonctionner à deux commissaires en raison de l'absence pour cause d'accident de Mme Morrison. La commission s'est réunie à deux reprises, d'abord le 21 mai 2024 au cours de laquelle elle a rencontré une délégation du Comité Directeur composée d'Eric Glauser, Président, Céline Müller et François Guizzetti, membres. Elle s'est ensuite réunie le 28 mai 2024 pour statuer sur l'objet susmentionné.

La commission a pris connaissance du dossier qu'elle qualifie de trop succinct. Elle a entendu la délégation du Comité Directeur, laquelle avait pris le soin de venir en séance avec les plans du projet et avec le Plan Directeur de distribution de l'eau (PPDE) de l'AIAE. La délégation a répondu à toutes les questions de la commission. La discussion a permis, à l'aide des plans précités, de mieux comprendre les enjeux et problèmes de ce remplacement de conduite qui intervient en cours du chantier de réfection de la RC 299 Echallens-Goumoens-la-Ville et de création d'une piste cyclable d'un montant de CHF 5,4 Mio dont la durée de chantier est de deux ans.

La commission a relevé la volonté du Comité Directeur de renouveler le tronçon de conduite à l'occasion de ce chantier, avec les arguments suivants :

- La conduite actuelle est en fonte ductile des années 70. Or, le matériau de cette époque est réputé de l'avis d'expert pour sa relative faible durabilité.
- La conduite est déjà âgée de plus de 50 ans.
- Les risques de l'endommager durant le chantier sont réels. Le chantier de la piste cyclable au-dessus de la conduite s'étend en effet sur 500 m' ce qui représente, en cas de mauvaise météo, des risques significatifs. Une zone de limon fluent sur le tracé accentue encore ces risques.
- Enfin, si le remplacement n'a pas lieu actuellement, les coûts de remplacement dans quelques années seront plus élevés pour l'AIAE en raison de la présence de la piste cyclable à remettre en place aux frais de l'AIAE à la fin des travaux de la conduite.

La commission relève en outre les éléments suivants :

- La décision de remplacer à l'occasion de ce chantier la conduite actuelle d'un diamètre de 200 mm par une conduite de 280 mm est opportune. Elle permet de mettre ce tronçon de 500 mètres de long en conformité avec le PPDE

lequel prévoit à long terme pour ce secteur un diamètre de conduite de 280 mm au minimum.

- Le remplacement d'une conduite en fonte par une conduite en fonte selon les standards d'aujourd'hui est également opportun. Les nouvelles conduites en fonte avec intérieur en ciment, sont en effet les meilleures conduites pour garantir la qualité de l'eau lors de son transport.
- Le dédommagement d'un montant de CHF 60'000.- par la DGMR s'inscrit dans le cadre d'une pratique réglementée selon un barème de l'Etat de Vaud. L'AIAE n'a pas pu le modifier, même si le montant octroyé apparaît comme très minimal.
- Le projet de déplacement de la conduite de l'AIAE prévoit en cas de mauvaise météo l'aménagement d'une piste de chantier à démonter et à évacuer à l'issue des travaux. Cette mesure figure au budget détaillé pour un montant de l'ordre de CHF 50'000.- Comme cette piste pourrait être superflue par beau temps, la commission recommande au Comité Directeur de planifier les travaux de pose de la conduite par météo favorable pour pouvoir économiser cette mesure.
- Le projet ne prévoit pas l'intervention de l'ECA pour d'éventuelles améliorations de la défense incendies du secteur qui comprend notamment la future STEP intercommunale. La commission ad hoc demande au comité directeur de prendre contact avant le début des travaux avec l'ECA pour d'éventuels branchements complémentaires et d'éventuelles subventions.

En conclusion, la commission ad hoc estime que la solution de déplacement de la conduite actuelle en fonte d'un diamètre de 200 mm par une conduite en fonte d'un diamètre de 280 mm est opportune.

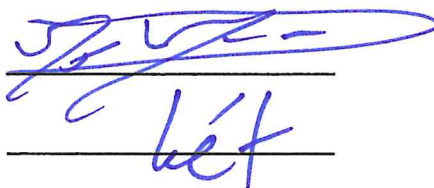
Aussi, la commission préavise favorablement le préavis du Comité de Direction n° 09-2024 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 700'000.-TTC pour le remplacement de la conduite Echallens - Goumoens-la-Ville sur 500 mètres lequel prévoit :

- D'autoriser le Comité de direction à procéder aux travaux pour le remplacement de la conduite « Echallens / Goumoens-la-Ville, sur une distance de 500 mètres.
- D'accorder à cet effet un crédit de CHF 700'000.- TTC.
- D'autoriser le Comité de direction à financer cette dépense au moyen d'un emprunt aux meilleures conditions du moment ou par des liquidités courantes.

Pour la commission

Jean-Paul Dupuis

Jean-François METRAUX



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is for Jean-Paul Dupuis, and the second is for Jean-François METRAUX. Each signature is written above a horizontal line.